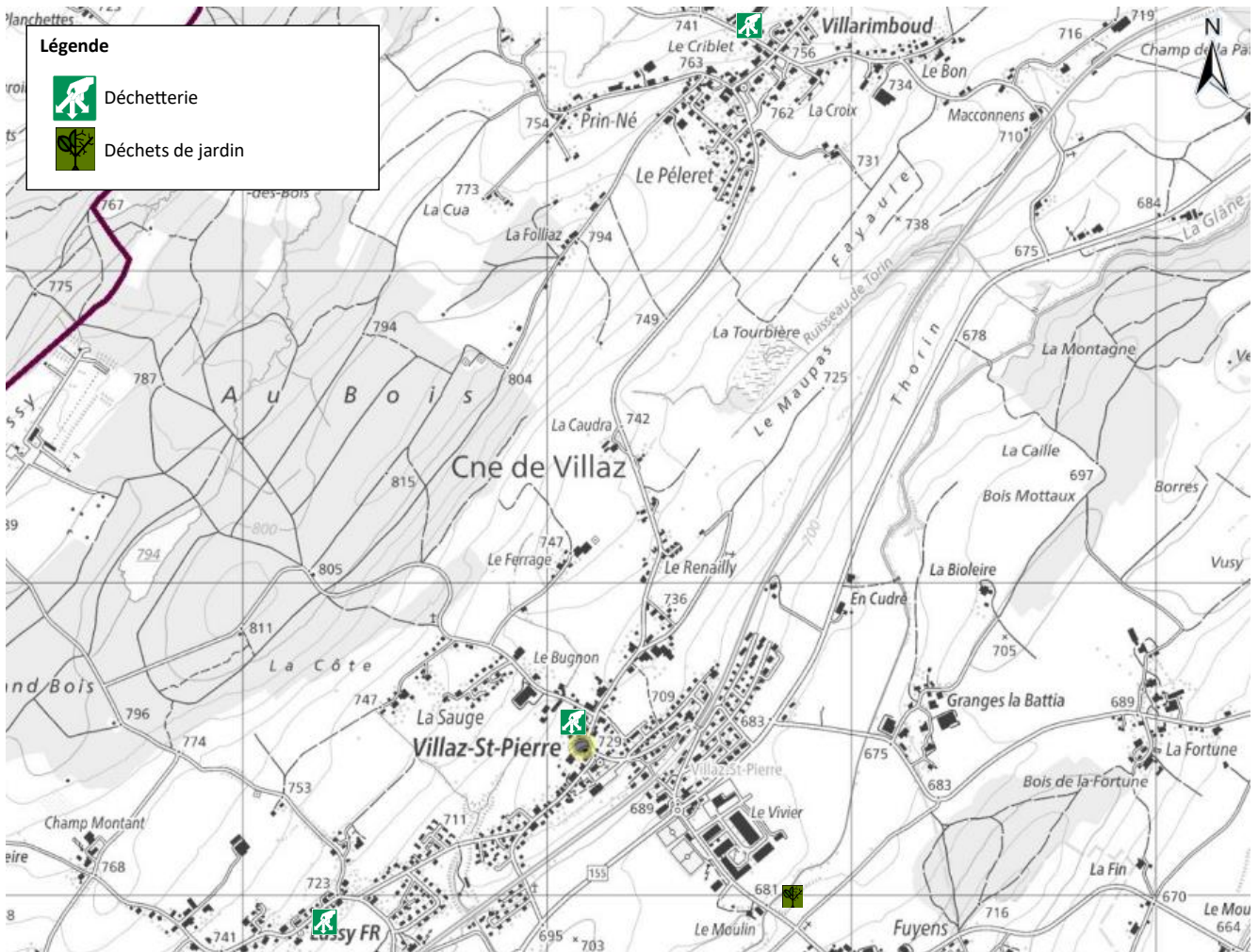




2024

MEMO Déchets

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Villaz

s a i d e f

Informations **générales**



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

Taxe de base et taxe au poids

Selon règlement d'exécution relatif à la gestion des déchets disponible sur le site internet de la commune :

<https://www.communevillaz.ch/reglemente>

Mesures sociales

Les enfants de 0 à 3 ans et les personnes souffrant d'incontinence, attestée par un certificat médical, bénéficient d'une réduction de CHF 60.00 par année, sur demande.

Contact et infos

Commune de Villaz

Route de la Gare 14
Case postale 17
1690 Villaz-St-Pierre
026 653 18 80
commune@communevillaz.ch
www.communevillaz.ch

Ma contribution financière

A l'achat de certains articles, je paie une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de leur recyclage (PET, piles, appareils, etc.).

La **taxe de déchet annuelle** que je paie à la commune est également destinée à couvrir les frais d'exploitation de ma déchetterie.

Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.

Adresses utiles

Produits toxiques

Acides, liquides inflammables, diluants, solvants, thermomètres, peintures, insecticides, désherbants, sprays contenant du CFC, bains photographiques, engrais, détartrants, poisons pour animaux, etc. doivent être rapportés en priorité au lieu d'achat.

Ils peuvent aussi être apportés à la station d'épuration (STEP).

Lieu

Route de Massonnens 2, 1680 Romont

Horaire

Le jeudi de 14h00 à 16h30, ou sur rendez-vous

Tél : 026 652 12 96

Encombrants

Lieu

Centre de Tri de Romont, Route de la Maillardre 9, 1680 Romont

Horaire

Information sur le site <https://www.centre-de-tri.ch>

Déchets carnés ou animaux morts

Les cadavres d'animaux peuvent être amenés au centre collecteur de déchets animaux à Romont jusqu'à 250 kg. Le gros bétail est pris en charge au centre collecteur à la Joux.

Lieu

Route de Massonnens 4, 1680 Romont

Horaire

Lundi au vendredi de 9h00 à 10h30

Samedi de 7h30 à 9h00, sauf jours fériés

Tél : 026 519 01 06 ou 026 305 22 75

Lieu

Gros Essert 1, 1697 La Joux

Horaire

Lundi au samedi de 13h30 à 15h00, sauf jours fériés

Gros bétail jusqu'à 15h00

Tél : 026 655 04 45

Mon réflexe tri à la source

Quand je fais mes achats

- J'en profite pour ramener au(x) magasin(s) où je me rends tous les déchets qui y sont repris : bouteilles en verre, en PET et en plastique, piles appareils hors d'usage, etc...
- Je choisis les objets et denrées en fonction de leur bilan écologique (économies en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables...).
- Autant que possible, je laisse sur place les emballages de mes achats.
- Je composte mes déchets organiques.
- Je refuse les catalogues que je reçois à double ou ceux qui ne m'intéressent pas.

Les encombrants

Pour les objets et le mobilier encore en bon état, pensez par exemple à Coup d'Pouce, Fondation Emmaüs, SOS Futures mamans. Les magasins de meubles sont souvent prêts, en cas d'achat, à reprendre vos vieux meubles. Négociez cet aspect avec les commerçants.

Les chaussures

Certains commerces reprennent les chaussures contre une petite compensation. Renseignez-vous lors de vos achats.

Comment composter chez soi ?

Déposez vos déchets dans un compostier. Les tailles et les branches seront hachées grossièrement. Ces déchets de bois ont l'avantage d'améliorer la structure de votre compost. Placez votre compostier à l'ombre et par temps sec arrosez-le.

Les vélos – des vélos qui changent la vie

Vous avez aussi un vélo inutilisé quelque part chez vous ? Faites de la place et en même temps une bonne action. Velafrica collecte de vieux vélos, les remet en état et les envoie en Afrique où ils facilitent la vie des gens. Déposez gratuitement votre vélo à n'importe quel guichet des bagages d'une gare suisse (point de collecte le plus proche : Gare de Romont) ou à la déchetterie communale de Romont (Route de Massonnens). Vous trouverez toutes les informations sous : www.velafrica.ch

Organisation phase transitoire

Déchets ménager

Le compacteur de récolte des déchets ménagers est installé sur la place de la salle polyvalente de Villaz-St-Pierre jusqu'à l'ouverture de la nouvelle déchetterie.

Lieu

Halle polyvalente
Route de la Gare 2
1690 Villaz-St-Pierre

Horaires

Lundi au dimanche de 6h00 à 22h00

Déchetterie de Villaz-St-Pierre

Lieu

Route de la Forêt 3
1690 Villaz-St-Pierre

Horaires

Lundi au vendredi de 7h30 à 18h00
Samedi de 7h30 à 11h30
Excepté les jours fériés

Déchetterie de Villarimboud

Lieu

Route de Châtonnaye 6
1691 Villarimboud

Horaires

Mercredi de 19h00 à 20h00
Samedi de 10h00 à 11h30
Excepté les jours fériés

Déchetterie de Lussy

Lieu

Route du Village 31
1690 Lussy

Horaires

Lundi au samedi de 8h00 à 18h00

Récolte des encombrants

Quand

La date de la récolte des encombrants pour le printemps 2024 sera fixée ultérieurement et sera transmise en temps utile.

Lieu

Places de l'école et de l'église
1691 Villarimboud

Branches et bois de taille

Le petit bois et les branches de taille doivent être amenés à la déchetterie du Pont de la Glâne, Rte de Fuyens à Villaz-St-Pierre du lundi au samedi de 8h00 à 18h00 ou à la déchetterie de Villarimboud dans la benne prévue à cet effet. Nous rappelons que les feux de branches et des dépôts sauvages en forêt sont interdits.

Gazon

Le gazon peut être déposé à la déchetterie du Pont de la Glâne, Rte de Fuyens à Villaz-St-Pierre du lundi au samedi de 8h00 à 18h00 ou auprès des exploitants agricoles référencés ci-dessous :

Villarimboud : Curty Laurent et Yves, Rte de Macconnens 18 - Defferrard Gabriel, Rte de Fribourg 51 - Jonin Maxime, Rte de Villaz 31 - Panchaud Pascal, Rte de Torry 23 - Roux Jean-Daniel, Rte de Macconnens 40

Lussy : Crausaz Jean-Marc, Rte des Echelettes 19 - Meuwly Michel, Rte de Massonnens 25 - Obersson Stéphane, Rte de la Lovataire 55 - Crausaz Olivier, Rte de la Lovataire 4 - Sciboz Christophe, Rte des Combes 27

Sapins

Les sapins peuvent être amenés à la déchetterie du Pont de la Glâne, Rte de Fuyens à Villaz-St-Pierre du lundi au samedi de 8h00 à 18h00.

Récupération du polystyrène

Le polystyrène expansé blanc, gris et multicolore peut être amené à la déchetterie de Villarimboud, durant les heures d'ouverture, où il sera stocké avant d'être recyclé.

PET

Les bouteilles en PET peuvent toujours être déposées dans les conteneurs PET, aucun autre déchet ne doit y être jeté.

Croix-Rouge – Collecte de textiles et chaussures

Les containers mis à disposition par la Croix-Rouge pour la récupération des textiles et chaussures restent en place durant la phase transitoire aux déchetteries de Lussy, Villarimboud et Villaz-St-Pierre



Comment bien trier ?



Aluminium et boîtes de conserve

A la déchetterie de Lussy, Villarimboud et Villaz-St-Pierre.

Objet propre, ne pas mettre d'emballage alu contenant du plastique ou du papier.



Déchets de chantier

Tous résidus de construction et de travaux de rénovation, sont strictement interdits à la déchetterie ou lors de la récolte des objets encombrants. A

mettre dans une benne et à éliminer par vos soins.



Litière de chat

A la déchetterie du Pont de la Glâne, Rte de Fuyens à Villaz-st-Pierre du lundi au samedi de 8h00 à 18h00 ou dans les sacs poubelles des déchets ménagers.



Appareils électriques et électroniques

A rapporter en priorité dans les points de vente

Sinon, lors de la récolte des objets encombrants, selon le tableau ci-contre.



Déchets de jardin

A la déchetterie du Pont de la Glâne, Rte de Fuyens à Villaz-St-Pierre du lundi au samedi de 8h00 à 18h00 et à la déchetterie de Villarimboud dans la benne prévue à cet effet.



Ordures ménagères

Compacteur de récolte des déchets ménagers sur la place de la salle polyvalente à Villaz-St-Pierre de 6h00 à 22h00.



Autres déchets plastiques

Les déchets plastiques ne sont pas récoltés spécialement, ils sont à mettre dans les sacs poubelles des déchets ménagers.



Déchets inertes (petites quantités)

Lors de la récolte des objets encombrants.



Papier et carton

A la déchetterie de Lussy, Villarimboud et Villaz-St-Pierre dans les bennes prévues à cet effet. Ils doivent être libres de toute autre matière.



Textiles et chaussures

A la déchetterie de Lussy, Villarimboud et Villaz-St-Pierre dans les conteneurs mis à votre disposition par la Croix-Rouge Fribourgeoise.



Batteries d'autos

A rapporter en priorité aux points de vente

Sinon, lors de la récolte des objets encombrants.



Dépouilles d'animaux

Les dépouilles d'animaux sont à amener chez Sanima, Rte de Massonnens 4, 1680 Romont du lundi au vendredi de 9h à 10h30 et samedi de 7h30 à 9h, sauf jours fériés.



Peintures

Les pots de peinture, vernis, solvants, diluants doivent être rapportés en priorité aux points de vente. Sinon, lors de la récolte des objets encombrants, moyennant une taxe au kg ou gratuitement à la STEP de Romont, Rte de Massonnens 2 le jeudi de 14h00 à



Tubes lumineux (néon) / LED

A rapporter en priorité aux points de vente

Sinon, un récupérateur est à disposition à la déchetterie de Villarimboud ou lors de la récolte des objets encombrants.



Bois

Lors de la récolte des objets encombrants, les objets doivent être démontés.



Ferraille (objets métalliques)

Lors de la récolte des objets encombrants.

La ferraille doit être dépourvue de tout autre élément non ferreux.



PET

A la déchetterie de Lussy, Villarimboud et Villaz-St-Pierre

Seules les bouteilles marquées du sigle PET sont admises



Vaisselle (porcelaine)

Lors de la récolte des objets encombrants, dans la benne des déchets inertes.



Capsules Nespresso (aluminium)

A la déchetterie de Lussy, Villarimboud et Villaz-St-Pierre, dans le conteneur mis à disposition.



Flacons en plastique avec bouchon

A mettre dans le sac poubelle des déchets ménagers ou peuvent être rapportés aux magasins et autres grandes surfaces assurant la récupération.



Piles et accumulateurs

A rapporter en priorité aux magasins et autres grandes surfaces assurant la récupération

Toutefois, un récupérateur est à disposition à la déchetterie de Lussy, Villarimboud et Villaz-St-Pierre.



Verre

A la déchetterie de Lussy, Villarimboud et Villaz-St-Pierre.

Le verre doit être rincé et exempt de couvercles, bouchons et autres capsules.



Cendres de bois

A la déchetterie du Pont de la Glâne à Villaz-St-Pierre ou dans la benne des inertes lors de la récolte des objets encombrants.



Gazon

A déposer à la déchetterie du Pont de la Glâne, Rte de Fuyens à Villaz-St-Pierre du lundi au samedi de 8h00 à 18h00 ou chez un exploitant agricole cf. liste sous "Gazon".



Pneus

A rapporter en priorité aux points de vente

Sinon, lors de la récolte des objets encombrants, moyennant une taxe de transport.



Berlingots / Briques à boissons

Dans les sacs poubelles des déchets ménagers.



Déchets compostables ménagers

A la déchetterie de Villarimboud dans la benne prévue à cet effet et à la déchetterie du Pont de la Glâne à Villaz-St-Pierre. Pas de résidus de repas cuits. Les sacs plastiques ne doivent pas être déposés à l'endroit du compostage.



Huiles minérales et végétales

A la déchetterie de Lussy, Villarimboud et Villaz-St-Pierre dans les récolteurs prévus à cet effet. Les deux types d'huiles ne doivent pas être mélangés.



Sagex

A la déchetterie de Villarimboud ou lors de la récolte des objets encombrants.




Médicaments

A retourner à la pharmacie.



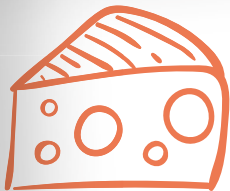
LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE COMMENCE CHEZ SOI.



Chaque Suisse-sse
jette en moyenne
dans son ménage
environ **90 kg**
d'aliments par an.

Cela coûte
à chaque personne
plus de **600 francs**
par an.

La consommation de
denrées alimentaires
en Suisse génère
2,8 millions de tonnes
de pertes évitables
par an tout au long
de la filière.



Introduction

Récolte des déchets – Modifications au 1^{er} janvier 2024

Pour donner suite à la fusion intervenue au 1^{er} janvier 2020, la Commune de Villaz a dû unifier les règlements des anciennes communes en établissant un nouveau règlement relatif à la gestion des déchets.

En parallèle, la Commune de Villaz mettra à disposition de nouvelles infrastructures pour la récolte des déchets avec l'ouverture d'une nouvelle déchetterie, dont la construction débutera prochainement.

Dans ce cadre, le Conseil communal a décidé de privilégier le principe du pollueur-payeur pour des questions écologiques en introduisant une taxe au poids pour le ramassage des déchets ménagers, en lieu et place de la taxe au sac actuellement en vigueur.

Afin d'assurer une égalité de traitement le plus rapidement possible entre la population des différents villages de la Commune avec une taxe de base identique par personne et par entreprise (en fonction de la catégorie de l'entreprise) sur l'ensemble du territoire, le Conseil communal a souhaité que l'entrée en vigueur du nouveau règlement soit effective au 1^{er} janvier 2024.

Toutefois, comme le projet de la nouvelle déchetterie est en cours, le Conseil communal a décidé de mettre en place une phase transitoire pour la récolte des déchets.

L'organisation des déchets durant cette période transitoire est détaillée dans le présent dépliant.

Nous rappelons que les sacs taxés et les clips pour containers d'Air-Pro Glâne ne sont plus valables à partir du 1^{er} janvier 2024 et le solde des sacs taxés et des clips n'est pas repris par la Commune de Villaz.

Des informations complémentaires relative à l'ouverture de la nouvelle déchetterie seront transmises à la population en temps utile.